

Communiqué de presse

16ème sommet des chefs d'Etat et de gouvernement Addis Abeba, 24-31 janvier 2011

L'Union africaine face à ses responsabilités

« La crédibilité de cette instance sera jugée à l'aune de ses réactions sur les situations en Tunisie, en Côte d'Ivoire et au Soudan. »

Le 26 janvier 2011 – Alors que les chefs d'État et de Gouvernement africains étaient appelés à discuter lors du 16ème sommet de l'Union africaine (UA) des valeurs partagées en Afrique, « *des réponses concrètes sont attendues de la part de l'organisation continentale pour traiter les situations de crises politiques et de conflits dans le respect des droits humains* » a déclaré Souhayr Belhassen, présidente de la FIDH. « *La crédibilité de cette organisation dépendra de ses décisions* », a-t-elle ajouté.

La FIDH appelle l'UA à se montrer ferme sur le cas de la Côte d'Ivoire pour éviter que la contestation électorale ne dégénère en une guerre civile meurtrière et n'impose un précédent dangereux pour la démocratie en Afrique où doivent se tenir pas moins de 19 scrutins présidentiels en 2011. Alors que le candidat Laurent Gbagbo et ses partisans campent sur des positions illégales pour refuser de quitter le pouvoir et appellent à la division ethnique et religieuse, l'UA doit sanctionner l'ancien président et ses soutiens et faire respecter le résultat des urnes. La protection des populations civiles et des droits humains doivent gouverner les décisions de l'instance régionale sur cette situation.

Peu audible jusqu'à présent sur la « révolution de jasmin » en Tunisie, l'UA doit profiter de ce sommet pour condamner les exactions commises par des miliciens et la garde présidentielle de l'ancien régime de Ben Ali, appeler à leur sanction, au respect du droit de réunion, d'information et d'expression et appeler à la tenue d'élections libres et transparentes dans les meilleurs délais. L'UA doit également soutenir tout gouvernement de transition soutenant le travail des commissions mises en place sur la corruption, la réforme institutionnelle et l'établissement des faits dans les violations commises du 17 décembre 2010 au 14 janvier 2011. La FIDH demande à l'UA d'appeler la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples à mener une mission d'urgence dans le pays pour soutenir les autorités de transition dans ses velléités de réformes en faveur du respect des droits humains.

La FIDH appelle également l'UA à se pencher sur la situation au Soudan. Si l'organisation, dans le calme, du référendum sur l'indépendance du Sud Soudan peut être saluée, l'UA doit appeler les parties à l'Accord de paix global à respecter le verdict des urnes et à prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de cet accord, notamment concernant la détermination du statut de la région d'Abeyi. En outre, l'UA doit maintenir son attention sur la région du Darfour où de graves violations des droits de l'Homme ont été commises ces derniers mois.

Les graves violations des droits de l'Homme et du droit international humanitaire en République démocratique du Congo et en Somalie devront également être condamnées par les chefs d'État et de gouvernement africains. L'UA doit appeler à la lutte contre l'impunité des auteurs des crimes les plus graves et exiger des États concernés la protection des populations civiles et des défenseurs des droits humains.

Face à ces situations de crises et de conflits, « *toute décision allant à l'encontre du droit des victimes à la justice serait incomprise et méprisante pour les populations civiles africaines* » a déclaré Sidiki Kaba, président d'honneur de la FIDH. Aussi, la FIDH appelle l'UA à coopérer avec la Cour pénale internationale (CPI) et à confirmer le mandat confié au Sénégal de juger l'ancien président Hissène Habré sur son territoire dans le cadre d'une juridiction spéciale créée par l'Union africaine.

Contacts Presse:

Arthur Manet : +33 1 43 55 90 19 / +33 6 72 28 42 94

Karine Apy : +33 1 43 55 14 12 / +33 6 48 05 91 57